

**DIRECTION GENERALE DES
DOUANES ET DROITS
INDIRECTS**

ANNEXE D

DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION DE COGENERATION
à adresser aux services douaniers à l'appui de l'attestation d'exonération initiale

**exonération de la taxe intérieure de consommation sur le GAZ NATUREL
destiné à être utilisé dans les installations de cogénération**
(Art. 266 quinquies A du code des douanes)

**1. titulaire du contrat de livraison de gaz naturel pour le
fonctionnement de l'installation de cogénération**

Raison sociale :

Adresse du siège social :

Adresse de l'établissement où se situe l'installation de
cogénération :

Nom et numéro de téléphone du correspondant dans
l'établissement :

2. Caractéristiques de l'installation de cogénération
(joindre les pièces justificatives)

Descriptif sommaire de l'installation :

Date de mise en service de l'installation de cogénération :

Rendement global de l'installation (en pourcentage) :

Puissance mécanique ou électrique installée (en kW) :

Rapport entre énergie thermique et énergie mécanique ou
électrique produites (coefficient) :

Durée de fonctionnement de l'installation (en heures/an) :

Production annuelle d'électricité (en kWh/an) :

Energie thermique récupérée (en kWh/an) :

Vente d'électricité à EDF ? (oui/non) :

Vente de chaleur ? (oui/non) :

Montant de l'investissement (en k€) :

3. Fournisseur du gaz naturel

Raison sociale :

Nom et adresse de l'établissement chargé de la facturation :

Références du contrat de livraison de gaz naturel :

4. utilisation du gaz naturel

4.1 Cogénération

Prévision annuelle de consommation de gaz naturel dans
l'installation de cogénération (en kwh) :

4.2 Autres utilisations

Utilisation de gaz naturel à d'autres fins que la cogénération dans
l'établissement où est située l'installation de cogénération?
(oui/non)

Indiquer les autres usages du gaz naturel dans l'établissement et la
prévision annuelle de consommation par type d'usage (en kwh) :

5. Comptages

Marque, numéro et type des compteurs ainsi que leur éventuelle
correction pression, température et compressibilité affectés de
façon spécifique :

- à la facturation :

- à la cogénération :

- à d'autres usages :

S'il est consommé du gaz naturel à d'autres fins que la
cogénération, un correcteur de température doit, au minimum, être
installé soit sur le compteur spécifique aux consommations de la
cogénération, soit sur celui affecté à d'autres usages.

Fait à _____, le _____

Nom, prénom et signature du représentant habilité de la société :

Pièces justificatives à joindre :

- extrait K bis de moins de trois mois du registre du commerce et des sociétés pour les personnes morales publiques ou privées immatriculées ;
- plan de situation des installations ;
- schéma de procédé de l'installation de cogénération réalisée ;
- attestation par laquelle le destinataire final s'engage à utiliser les produits conformément à la destination ouvrant droit à cette exonération.